

Vendredi 30 Novembre 2007 Palais des Congrès de Paris





Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Agnès BRICARD

Présidente du Comité Secteur Public et Association du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables 153 rue de Courcelles - 75017 Paris Tél : 01 44 15 60 00 - Fax : 01 44 15 90 05 abcec@wanadoo.Fr - www.experts-comptables.com

CNVA Maryse DEMOUCHY

Présidente du Groupe Gestion et Information Comptable 47 Rue Erlanger - 75016 PARIS Tél: 01 53 42 03 10 maryse.Demouchy@wanadoo.fr



Expert - Comptable 19 Rue Jules Romains - 69120 VAULX EN VELIN Tél: 04 37 45 19 00 h.ellul@acticonseil.com



La Ligue Contre Le Cancer pour la vie

Eric BERTOCCO

Délégué à l'Administration et aux Finances 14 Rue Corvisart - 75013 PARIS

Tél: 01 53 55 24 20

bertoccoe@ligue-cancer.net - www.ligue-cancer.asso.fr

1 - L'importance du vocabulaire dans le monde associatif; Des libellés de comptes qui retracent ces particularités

2 - Associations et Spécificités comptables

3 - Présentation de la Ligue Contre le Cancer

 1 - L'importance du vocabulaire dans le monde associatif; Des libellés de comptes qui retracent ces particularités

Fonds associatifs et réserves

Capitaux propres at réserves

- Les Fonds appartiennent
- non pas à des personnes morales ou privées
- mais à la mission même de l'association

Fonds associatifs



droit de reprise



- Valeur du patrimoine intégré
- Fonds statutaires
- Apports sans droit de reprise
- Legs et donation avec contrepartie d'actifs immobilisés
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

- ... avec
- ... assortis d'une obligation ou d'une condition

Réserves

- □ Autres réserves
 - Dont réserves pour projet associatif

- Compte stratégique (réserves pour déploiements futurs de la mission)
- Compte à la disposition de l'organe décisionnaire

Résultat de l'exercice

- Excédent
- Insuffisance



Résultat sous contrôle des tiers financeurs

Immobilisations grevées de droit / Droits des propriétaires

- Enregistrent les biens immobiliers mis à disposition gratuite : prêts à usage ou commodats
- ☐ Évaluation à la valeur d'usage
- ☐ Réciprocité des comptes
- □ Le flux gratuit de charges et produits associés → comptabilisation en contributions volontaires dans le compte de résultat

Les contributions volontaires

- ☐ Dans le compte de résultat
- Facultatives pour des raisons pratiques
- □ Beaucoup trop peu utilisées
- □ Impact financier à prendre en considération

Contributions volontaires (compte de résultat)

Emplois

- □Secours en nature
- ☐Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)
- Prestations
- Personnel bénévole

Ressources

- □Dons en nature
- □ Prestations en nature
- □Bénévolat

2 - Associations et Spécificités comptables

Les subventions de fonctionnement

Les subventions d'investissement

Les subventions de fonctionnement

- > Exercice de rattachement
- > Subvention globale de fonctionnement (ou d'équilibre)
- > Subvention affectée à un projet

Rattachement subvention non dédiée

- Date d'enregistrement
 - Date de notification (et non de l'encaissement)
 - Si perçue d'avance, comptabilisation en PPA
 - Si notification en N+1 finançant des dépenses N
 - ✓ pas de comptabilisation en N
 - ✓ traitement hors bilan : information en annexe

Notification et encaissement

Compt e		D	С		
	Notification de la Subvention				
441	Subvention à recevoir	1 000			
74 (1)	Subvention d'exploitation		1 000		
Encaissement de la subvention					
512	Banque	1 000			
441	Subvention à recevoir		1 000		

(1) En présence d'une subvention d'équilibre, le compte à utiliser est de nature exceptionnelle (compte 7715) pour souligner son caractère, a priori, non récurrent

Versement d'avance sur subvention

Compte		D	С	
Versement d'avance sur subvention (non encore notifié)				
512	Banque	500		
487	Produit perçu d'avance		500	
Notification subvention				
487	Produit perçu d'avance	500		
74	Subvention d'exploitation		500	

Présence d'une condition

> En présence d'une condition suspensive

(comme obtention d'un co-financement public)

- Enregistrement en produit à la levée de la condition (si encaissement de la subvention antérieure à la levée, neutralisation du produit par PCA)
- En présence d'une condition résolutoire (comme délai d'utilisation)
 - Enregistrement en produit lors de la notification mais :
 - ✓ Comptabilisation d'une provision pour risque dès lors qu'il est probable que l'Association ne pourra pas respecter l'obligation conventionnelle
 - ✓ Comptabilisation d'une dette (subvention à reverser) dès lors qu'il est certain que l'obligation ne sera pas respectée

Rattachement subvention affectée

- Subvention dédiée à une action/projet et partiellement utilisée en fin d'Exercice (report de l'utilisation sur N+1 est autorisé dans la convention)
 - Enregistrement de la totalité de la subvention lors de la notification
 - A la clôture : application du mécanisme des fonds dédiés
 - ✓ diminution par constatation d'une charge correspondant au montant non utilisé
- > Si non utilisation de la totalité en fin d'action
 - Reversement : comptabilisation en dette

Mécanisme des fonds dédiés

Compte		D	С
Dotation de la quote-part de subvention affectée non employée à la fin de l'exercice (exercice N)			
6894	Engagement à réaliser sur subventions attribuées	400	
194	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		400
Reprise en N+1 de la quote-part non employée à la fin de l'exercice précédent à hauteur des dépenses réalisées			
194	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	300	
7894	Report des subventions non utilisées des exercices antérieurs		300

Reversement de quote-part non utilisée

Compte		D	С
Si non emploi définitif au projet financé (N+1)			
194 (1)	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	100	
441	Subvention à reverser		100

(1) Le compte « fonds dédiés » est également utilisé en cas d'utilisation partielle (à un instant « t ») d'un don, legs ou d'une donation

Rattachement subvention pluriannuelle

- Subvention d'exploitation pluriannuelle versée en une seule fois pour utilisation sur plusieurs exercices
 - Notification : enregistrement de la totalité de la subvention
 - A la clôture:diminution de la subvention enregistrée pour la part destinée à financer les dépenses des exercices suivants
 - √ défini dans la convention
 - ✓ ou, à défaut, répartition de la subvention prorata temporis

Comptabilisation subvention pluriannuelle

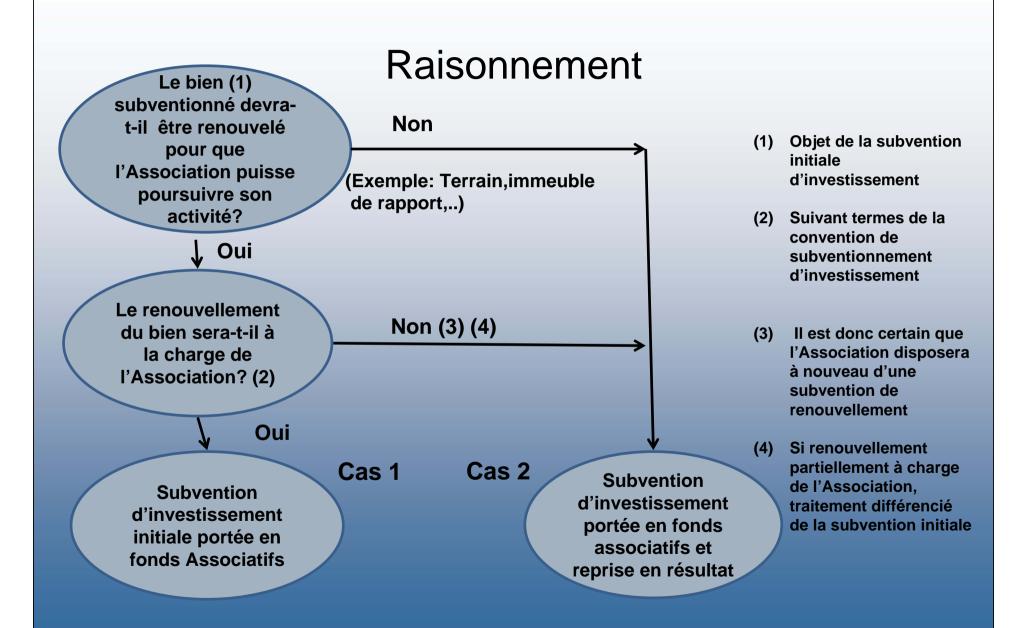
Compt e		D	С	
	Notification et encaissement subvention pluria	nnuelle		
512	Banque	1 000		
74	Subvention d'exploitation		1 000	
Quot	Quote-part de subvention pluriannuelle non utilisée (31/12/N)			
74	Subvention d'exploitation	400		
487	Produits constatés d'avance		400	

Subvention d'investissement



Mode de comptabilisation radicalement différent selon que le renouvellement (futur) du bien financé par subvention sera à charge de l'Association (ou donnera lieu à la perception d'une nouvelle subvention)

Mode de comptabilisation différent de celui retenu dans les sociétés percevant des subventions d'investissement



Cas 1 (Renouvellement à charge association)

Compte		D	С	
Notification de la subvention				
441	Subvention à recevoir	1 000		
1026 ou 1036 (1)	Subvention d'investissement (fonds associatifs) avec ou sans droit de reprise		1 000	
Encaissement de la subvention				
512	Banque	1 000		
441	Subvention à recevoir		1 000	

(1) Selon l'éventuelle « faculté de droit de reprise » prévue dans la convention

Justification financière

- Cette comptabilisation afférente à un bien dont le coût de renouvellement incombera à l'association conduit à constater une charge, par le biais des dotations aux amortissements, non compensés par un produit.
- Pour maintenir son résultat constant, l'association devra trouver une recette supplémentaire correspondante.
- Ceci lui permettra de dégager progressivement l'autofinancement nécessaire, à terme, au financement du renouvellement du bien.

Droit de reprise

- Le droit de reprise s'exerce dans la période pendant laquelle le financeur à la possibilité de "reprendre" son financement (comme, par exemple, le changement d'activité de l'association et donc de la destination du bien).
- Les conditions de la reprise sont
 - soit de droit commun
 - soit conventionnelles
- Une fois le délai échu, la subvention d'investissement correspondante est virée du compte 1036 au compte 1026.

Cas 2 (Pas renouvellement à charge association) 1/2

Compte		D	С	
Notification de la subvention d'investissement initiale				
441	Subvention à recevoir	1 000		
131	Subvention d'investissement		1 000	
Encaissement de la Subvention				
512	Banque	1 000		
441	Subvention à recevoir		1 000	

Cas 2 (Pas renouvellement à charge association) 2/2

Compte		D	С
Amortissement de l'investissement initial (1 500 sur 10 ans)			
6811	Dotations amortissements immobilisation	150	
281	Amortissement immobilisation		150
Amortissement de l'investissement initial (1 000 sur 10 ans)			
139	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	100	
777	Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat (1)		100

(1) Prorata temporis ou au rythme des amortissement comptabilisés

Disparition de la subvention à terme

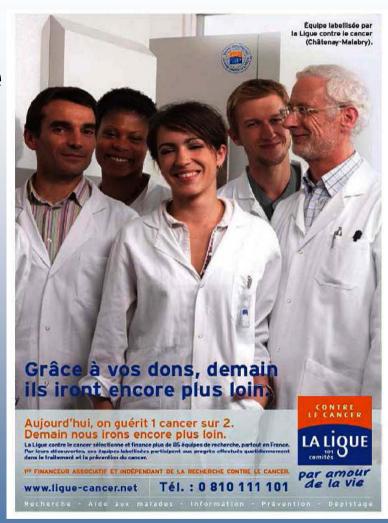
Compt e		D	С	
Lors du remplacement du bien initial ou de sa cession (ou sa mise au rebut)				
131	Subvention d'investissement	1 000		
139	Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat		1 000	

3 - Présentation de la Ligue Contre le Cancer



La Ligue Le cancer en France

- 278 000 nouveaux cas de cancer par an
- 150 000 décès par an (400 / jrs)
- 1ère cause de mortalité en France
- Le cancer touche 1 homme sur 2 et 1 femme sur 3 dans le courant de leur vie



1 (parmi 100 autres) équipe labellisée par La Ligue et financée grâce à la générosité du public.



La Ligue Origine

- 1918 création de La Ligue par Justin Godard (sous-secrétaire d' État du Service de Santé),
- 1920 Reconnaissance d'Utilité Publique,
- 1957 Création des Comités départementaux.

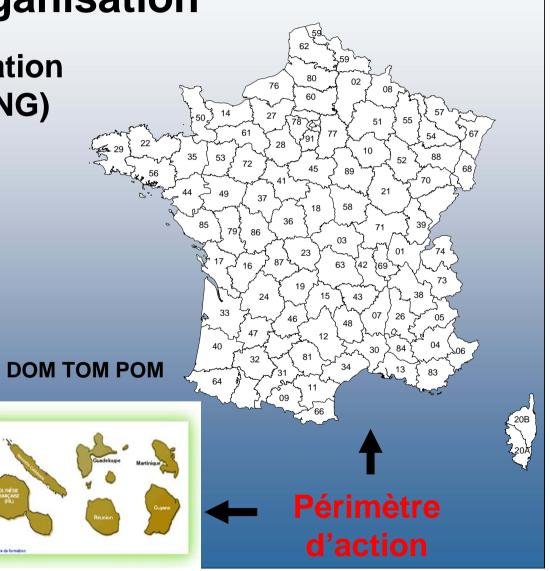


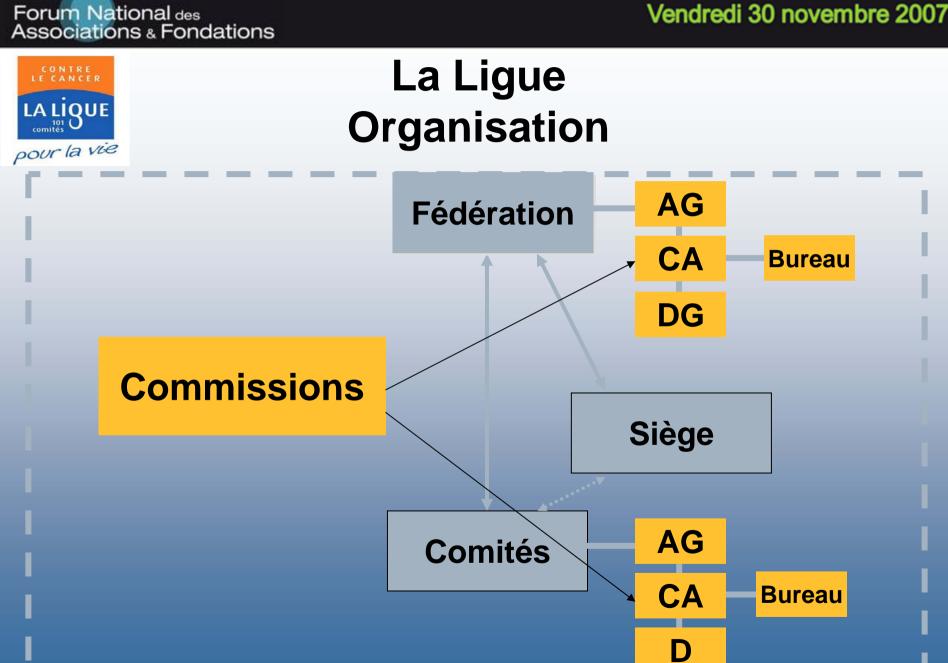


La Ligue Organisation

La Ligue est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) composée de :

- 103 comités départementaux associations 1901
- 1 siège association 1901
- Le Siège et les 103 comités composent la Fédération







La Ligue **Organisation**



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

Autre instances

Commissions statutaires

Comité d'Audit

Comité Financier

Conseil de gest° de la tréso. du Siège Commission Action pour les malades

Conseil scientifique (Recherche)

Commission Info. Prévention Dépistage

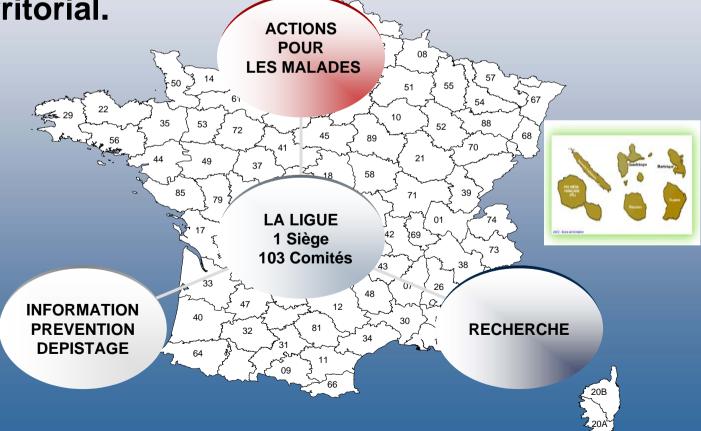
Commission Communication



La Ligue Ses missions statutaires

L'ensemble des différents aspects liés à la maladie cancéreuse sont ainsi considérés au sein d'un puissant

maillage territorial.



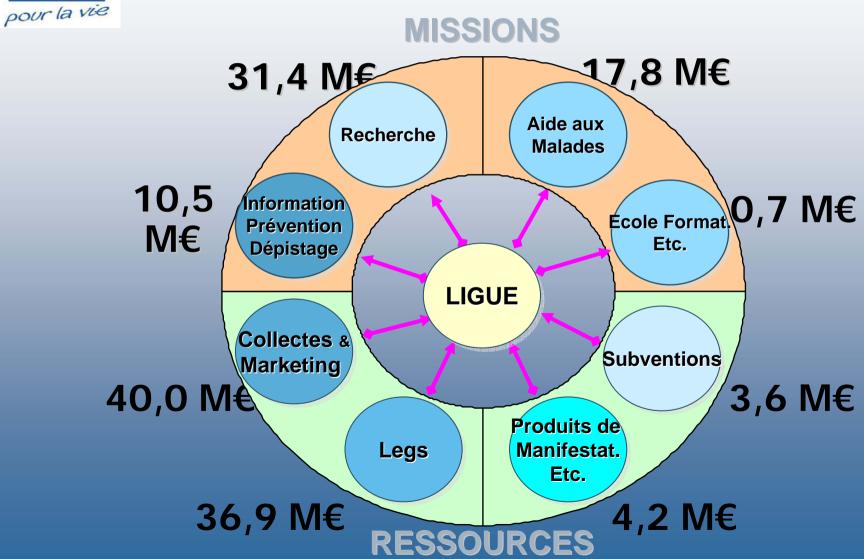


La Ligue Les hommes

- Plus de 400 salariés représentant près de 300 équivalents temps plein
- Plus de 11 000 bénévoles représentant plus de 200 équivalents temps plein
- 725 685 adhérents en 2006.



La Ligue Ressources et missions





La Ligue Organisation comptable

- 1 plan de comptabilité générale et analytique identique pour l'ensemble de la Fédération
- √ 1 logiciel identique pour toutes les structures
- √ 1 commissaire aux comptes dans chaque entité
- ✓ 2 personnes chargées de la combinaison des comptes au Siège
 - √ 5 personnes traitent la comptabilité du Siège



Les Legs - comptabilisation

Enregistrement en hors bilan:

1 - Acceptation par le C.A.

80475 Legs acceptés par le CA 809 engagements reçus

2 - Non opposition préfectoral - après le délais de 4 mois.

80476 Legs non opposition par l'organisme de tutelle

80475 Legs acceptés par le CA

L'information sur le hors bilan est à présenter dans l'annexe



Les Legs - comptabilisation

3 - Au fur et à mesure des encaissements liés à des recettes correspondantes aux biens légués

Débit 512 Banques

Crédit 475 legs et donations en cours de réalisation



Ressources affectées provenant de la générosité du public

Règlement CRC 99-01

« Dans le cadre de leurs appels à la générosité du public, les dirigeants des associations ou fondations sollicitent dans certaines circonstances leurs donateurs, pour la réalisation de <u>projets définis</u> par les instances statutairement compétentes.

Les sommes ainsi reçues sont considérées comme des produits perçus et affectés aux projets définis préalablement. »



Les legs affectés

4 - A la réalisation effective et définitive (net de charges et produits ayant grevé le bien) Ex : Le compte de liquidités est clos

Débit 475 Legs et donations en cours de

réalisation

Crédit 758X Legs et donations affectés

Débit 809 total des engagements reçus

Crédit 80476 Legs : non opposition de la tutelle

En cas de gestion temporaire d'un bien légué ou donné, les produits d'exploitations perçus sont inscrits en résultat ainsi que les charges de fonctionnement correspondantes. Les charges exposées au de-là de la valeur de la succession ou de la donation sont inscrites en résultat.



Les dons manuels affectés

Débit 5XX Banque d

Crédit 7581 dons manuels affectés d

Réception du don X



En fin d'année, l'association ou la fondation vérifie si elle a réalisé tous les engagements pris auprès de ses donateurs, c'est à dire si tous les dons affectés ont été utilisés conformément à leur volonté, engagement par engagement.

Oui : aucune écriture

Non: écriture (slide suivante)



689 Engagement à réaliser sur dons manuels (ou donations, legs) affectés d – c

195 Fonds dédiés sur dons manuels (ou donations, legs) affectés d - c

d = dons manuels (ou donations, legs) affectés au projet X

c = charges affectées au projet X dans l'exercice



Bilan

Actif Passif

Banque Fonds dédiés d-c

Résultat n

Charges c Dons c

Engagement à

réaliser d-c



L'année suivant l'association ou la fondation continuera la réalisation de son projet

Débit Charges

Crédit Banque

En fin d'année, supposons que la totalité des dons (ou donations, legs) affectés ont été dépensés

Débit 195 Fonds dédiés sur dons manuels (donations, legs) affectés

Crédit 789 Report des ressources non utilisées sur dons manuels (ou donations, legs) affectés



Au bilan, le compte de fonds dédiés concernant le projet X est soldé

Résultat

Débit Crédit

Charges C Report des ressources

non utilisées C

Si la charge ne couvrait pas la totalité du don manuel (ou donation, legs) affecté, on aurait repris que la quote-part de fonds dédiés correspondante à la charge de l'exercice.



tableau a présenter en annexe

4. Tableau ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations.

Situations	Montant Initial	Affectation Initiale *	Fonds à Engager au Début de L'exercice	Utilisation en cours de l'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources			Α	В.	C	D=A-B+C
Dons manuels						
Sous-total				<u> </u>		
Jour total						
Legs et donations						
Sous-total		1				
TOTAL	NEANT		NEANT			NEANT



La Ligue Organes de contrôle

- □ Comité de la Charte
- □ Commissaires aux comptes
- □ Cour des comptes
- Corps d'inspection et d'audit des collectivités territoriales accordant des subventions









uérie d'une leucémie Merci de votre attention. Pour nous, voici le plus beau résultat de la recherche contre le cancer. LE CANCER Aujourd'hul, on querit 1 cancer sur 2. Demain nous irons encore plus toin. IN FINANCEUR ASSOCIATIF ET INDÉPENDANT DE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER. par amour Tél.: 0 810 111 101 www.lique-cancer.net de la vie